

Le 11 février 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 11 février 2020 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Madame Audrey Dépault, conseillère
Monsieur Jimmy Robert, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

ABSENT

Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

2020-02-026 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 11 février 2020 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2020-02-027 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 11 février 2020 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL

Le 11 février 2020

7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-10 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN DE REMPLACER A L'ARTICLE 402 LA DEFINITION DU TERME « SERVICES TECHNIQUES DE CATEGORIE 1 » ET D'AJOUTER CETTE CATEGORIE DE SERVICES AU NOMBRE DES USAGES PERMIS DANS LA ZONE COMMERCIALE Cb-1
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.3	RESSOURCES HUMAINES
7.3.1	SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / PISCINE MUNICIPALE
7.3.2	SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / SALARIÉ TEMPORAIRE / JOURNALIER ET/OU ÉTUDIANTS
7.3.3	SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / AUTORISATION DE SIGNATURE
7.3.4	ALLOCATION / UTILISATION D'UN VÉHICULE À MOTEUR
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
9.1	PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE PROVINCIALE (PPA-CE)
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2020-02-028 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2020

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2020 sans modification.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

Dépôt de pétition / Projet d'aréna

Une pétition intitulée « Opposition de citoyens de Terrasse-Vaudreuil face au projet d'aréna » a été déposée à 19 h 33.

2020-02-029 7.1.1 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-10 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN DE REMPLACER A L'ARTICLE 402 LA DEFINITION DU TERME « SERVICES TECHNIQUES DE CATEGORIE 1 » ET D'AJOUTER CETTE CATEGORIE DE SERVICES AU NOMBRE DES USAGES PERMIS DANS LA ZONE COMMERCIALE Cb-1

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Brazeau donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement amendant le règlement de zonage numéro 572 afin de remplacer à l'article 402 la définition du terme « Services techniques de catégorie 1 » et d'ajouter cette catégorie de services au nombre des usages permis dans la zone commerciale Cb-1.

2020-02-030 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cent quarante-huit mille cent cinquante dollars et vingt-sept cents (148 150,27 \$).

ADOPTÉE

2020-02-031 7.3.1 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / PISCINE MUNICIPALE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

QUE la Municipalité entérine l'embauche temporaire d'un coordonnateur / sauveteur en chef à la piscine municipale pour la période estivale selon le taux horaire en vigueur et pour le nombre d'heures allouées aux prévisions budgétaires pour la préparation du programme 2020;

QUE la Municipalité entérine l'embauche temporaire des sauveteurs à la piscine municipale pour l'année 2020 selon le taux horaire en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2020-02-032 7.3.2 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / SALARIÉ TEMPORAIRE / JOURNALIER ET/OU ÉTUDIANTS

CONSIDÉRANT les besoins au sein du Service des travaux publics en ce qui concerne l'entretien des espaces verts;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise l'embauche temporaire d'un journalier et/ou d'étudiants pour l'entretien des espaces verts au sein du Service des travaux publics pour la saison estivale 2020, selon les besoins du service, et ce, au salaire prévu à l'annexe « B » de

l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2020-02-033 7.3.3 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'engager un contremaître au Service des travaux publics et de définir les conditions de travail liant les parties;

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault
et RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise l'embauche d'un contremaître selon les termes et conditions prévus au contrat individuel de travail;

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, ledit contrat individuel de travail;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2020-02-034 7.3.4 ALLOCATION / UTILISATION D'UN VÉHICULE À MOTEUR

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

QU'à compter des présentes, l'allocation applicable pour les frais engagés pour l'utilisation d'un véhicule personnel par les employés et les élus municipaux dans l'exercice de leurs fonctions soit versée en fonction du nombre de kilomètres parcourus suivant le taux par kilomètre raisonnable établi selon la législation et la réglementation fiscale québécoises, sous réserve de l'application de l'article 40.1 de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3), soit le taux maximum prescrit qu'un employeur assujéti à l'impôt sur le revenu est autorisé à déduire conformément au règlement adopté en vertu de l'article 133.2.1 de la Loi.

Pour l'année civile 2020, cette disposition prévoit notamment que les taux des allocations pour les frais d'automobile sont de 0,59 \$ pour les 5 000 premiers kilomètres et de 0,53 \$ pour les subséquents.

ADOPTÉE

2020-02-035 9.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE PROVINCIALE (PPA-CE)

Résolution numéro : 2020-02-035

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Numéro de dossier : 00027762-1 - 71075 (16) - 2019-07-15-10

ATTENDU QUE la municipalité de Terrasse-Vaudreuil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des membres présents de ce conseil

QUE le conseil de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil approuve les dépenses d'un montant de 35 232 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2020-02-036

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 11 février 2020 à 19 h 57.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière